

# EAP, UAP, PRIME D'EQUIPE : SI C'EST PAS DE LA MISE EN CONCURRENCE...

Pics

Une nouvelle plénière sur l'accord Courrier se tenait mercredi 12 mai ☐ Le niveau de la prime d'équipe variera selon les résultats des Pics et des EAP ☐ Les services supports ainsi que les S3C en sont exclus ☐ Côté recrutement, il va falloir organiser un tirage au sort !...

## La prime "yo-yo" ...

Lors de la séance plénière, les responsables du Courrier ont fini par dévoiler la mécanique de la prime d'équipe. Son taux maximal sera de 450 euros par an (1,20 euro/jour).

### Les services concernés

On a commencé par nous expliquer que les services supports en sont exclus ! Or, dans l'accord, ce sont des services qui sont « en appui dans le traitement des problèmes remontants et dans l'aide à la résolution des problèmes identifiés au niveau des Equipes Autonomes et Performantes et des Unités Autonomes de Production. » (page 50 de l'accord).  
Seconde étape : exclus aussi, les S3C ! La direction ira expliquer à nos collègues pourquoi. En tout cas, pas nous... chacun son travail !

### Les indicateurs et les axes : première couche...

Pour "challenger" le personnel, il y aura 6 indicateurs (qu'on ne connaît pas...) autour de trois axes :

- la SST (attention aux accidents de travail, aux règles d'or...)
- la satisfaction client (attention aux FD !)
- la performance (traduire les coûts, attention aux rendements machine)

### Le niveau de la prime ? Bah, ça dépend...

A la question la prime pourra être différente selon les Pics ? Réponse : oui ! Différente selon les EAP ? Réponse : oui ! Et on nous dit qu'on ne met pas en concurrence le personnel et les équipes... En fait, tout dépendra de l'atteinte des indicateurs !

### Et l'absentéisme, seconde couche...

Puis, une fois calculé le niveau de la prime de l'équipe et en fonction d'un certain nombre d'absences, le versement individuel pourra être amputé...

**Pour SUD-PTT, si prime il y a, elle doit être égale pour toutes et pour tous !**

**Alors, le 18 mai, qu'est-ce qu'on fait ? On fait grève !**



## Recrutements en Pics : on tire au sort ?

« Au titre du présent accord et pour l'année 2021, la BSCC s'engage à procéder à 1200 recrutements en CDI en PDC, PPDC, PPDC MF, et 100 recrutements en CDI au traitement. » (page 23 de l'accord)

**Le "traitement", ce sont les Pics et les centres de la DRLOI.**

**Et les 100 recrutements, c'est pour toute l'année 2021. En partant sur une trentaine de centres, ça fait un peu plus de... trois emplois par centre !**

**Autant dire que ça va pas s'améliorer côté effectifs avec les départs en retraite, TPAS... !**

FRANÇAISE  
DES JEUX



**SUD**  
Solidaires

Fédération des activités postales et de télécommunications  
25/27 rue des envièrges 75020 Paris  
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34  
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Mai 2021

Union  
syndicale  
**Solidaires**